

# Obligation d'annonce des postes vacants

- Qui est concerné ?

Tout employeur occupant du personnel dont le taux de chômage de la profession est égale ou supérieur à 8%.

Dès 01.01.2020, le seuil sera abaissé à 5%.

L'employeur ou son/ses mandataire (s) (agence de placement...)

**Professions soumises à l'obligation d'annonce dont la valeur seuil du taux de chômage est de 8%**  
 Période de calcul: du 1er avril 2017 au 30 mars 2018; en vigueur du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2019

Nomenclature suisse des professions 2000 (NSP 2000)	Genre de profession	Nombre de chômeurs	Nombre d'actifs	Taux de chômage
11102	Aides agricoles	486	5'404	9.0
25202	Autres professions de l'horlogerie	671	7'245	9.3
29103	Magasiniers, manutentionnaires	2'943	29'777	9.9
29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture	3'412	20'697	16.5
41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa; secteur principal de la construction	633	3'703	17.1
41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment	2'729	17'773	15.4
41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes	1'087	11'134	9.8
41207	Isoleurs	490	4'894	10.0
52102	Spécialistes en relations publiques	365	3'124	11.7
52103	Spécialistes en marketing	1'615	15'774	10.2
53502	Garçons de course, messagers	1'086	9'813	11.1
54104	Téléopérateurs et téléphonistes PTT	591	5'849	10.1
61102	Personnel de réception	1'084	11'320	9.6
61103	Personnel de service	5'054	51'404	9.8
61104	Femmes de chambre et personnel de la lingerie et de l'économat	742	4'967	14.9
61105	Personnel de cuisine	5'958	70'998	8.4
61201	Intendants de maison	253	2'297	11.0
82201	Acteurs	170	1'324	12.8
92102	Personnes dont l'activité professionnelle manuelle ne peut être définie	4'565	32'993	13.8
<b>Total</b>		<b>33'934</b>	<b>310'491</b>	<b>10.9</b>

# Obligation d'annonce des postes vacants

- Quel type de poste vacant ?

Les conditions d'engagement (taux d'occupation, durée de travail...) ne sont pas déterminantes.

Exception : contrats d'une durée maximale de 14 jours civils !

Autres exceptions :

- les postes repourvus à l'interne
- conjoint ou partenaire enregistré d'une personne autorisée à signer

# Obligation d'annonce des postes vacants

- Comment faire l'annonce?
  - en ligne [www.travail.swiss](http://www.travail.swiss) ou [www.job-room.ch](http://www.job-room.ch)
  - par téléphone
  - en personne à l'ORP du lieu de travail
- ❖ Profession recherchée
- ❖ Exigences
- ❖ Lieu de travail
- ❖ Taux d'occupation
- ❖ Date d'entrée en fonction
- ❖ Durée des rapports de travail (déterminée ou indéterminée)
- ❖ Nom et adresse de l'employeur.

# Phase prioritaire

- L'ORP contrôle l'annonce, demande des informations complémentaires et confirme par écrit sa réception

## ***DELAI DE 5 JOURS OUVRABLES***

- Information uniquement pour les ORP et personnes y étant inscrites
- L'employeur n'a pas le droit d'annoncer le poste durant ce délai

# Phase prioritaire

Exemple :

- Jeudi 26 juillet : annonce sur le site
- Vendredi 27 juillet : confirmation de l'ORP
- Lundi 30 juillet : 1<sup>er</sup> jour d'embargo
- Mardi 31 juillet : 2<sup>ème</sup> jour d'embargo
- *Mercredi 1<sup>er</sup> août* : férié (ne compte pas)
- Jeudi 2 août : 3<sup>ème</sup> jour d'embargo
- Vendredi 3 août : 4<sup>ème</sup> jour d'embargo
- Lundi 6 août : 5<sup>ème</sup> jour d'embargo
- **Mardi 7 août** : l'employeur peut élargir  
les canaux de communication

# Phase prioritaire

- Transmission des dossiers disponibles par l'ORP dans les 3 jours
- Toute personne inscrite à un ORP peut également postuler
- Employeur = contact exclusif via l'ORP du domicile
- Employeur = limiter le nombre de dossiers souhaités

# Traitement des dossiers

L'employeur communique à l'ORP :

- Les candidatures jugées appropriées
- Celles retenues pour un entretien
- Engagement éventuel d'un des candidats

Il s'agit d'une simple communication, il n'y a pas lieu de justifier ses choix.

A partir de la fin de l'embargo, liberté totale pour la communication et l'engagement.

Gardez les preuves d'annonce et de communication !



# Exception

**[www.travail.swiss](http://www.travail.swiss) (plateforme «job-room»)**

***Onglet «trouver des candidats»***

# Sites utiles

- [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)
- [www.cvci.ch](http://www.cvci.ch)
- [www.travail.swiss](http://www.travail.swiss)
- [www.job-room.ch](http://www.job-room.ch)
  
- [www.fidexaudit.ch](http://www.fidexaudit.ch)

Merci de votre attention